

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : c-barrette-bourque-csspi-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/0d604e9172b11219bfee7602>

Date d'obtention : 2024-11-22 14:56:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un outil clé en main qui permettra aux intervenants d'agir en cohérence et en sécurité. Les questionnaires nous guident à poser les bonnes questions et l'aide mémoire à nous indiquer les étapes privilégiés. La méthode d'intervention proposé est objective et aidera à ce que les interventions soient neutres et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle améliore la ligne directrice et enrichie la cueillette d'information. Cette formation va m'aider à être en contrôle avec cette problématique puisque le guide clé en main nous permet de ne pas s'égarer, ni d'aller trop loin dans nos questions. J'en sors assurément plus confiante et en moyen.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire beaucoup plus attention à l'intervention fait sur le jeune instigateur. Entre l'acte malveillant et impulsif, une grande différence dans l'intervention s'impose et je ne la connaissais pas.